



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 5856

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur la création d'entreprises. Il désire connaître l'évolution récente du nombre de créations.

Texte de la réponse

Les créations d'entreprises ont augmenté de 50 % entre 1993 et 2007 (321 000 en 2007 vs 216 000 en 1993), le secteur le plus dynamique sur la période étant celui de la construction dont le nombre de créations annuelles a doublé en quatorze ans (27 000 en 1993 vs 55 000 en 2007), suivi du secteur des services aux entreprises (+ 80 %) et du secteur « éducation, santé, action sociale » (+ 70 %). Seuls l'industrie (hors industries agricoles et alimentaires) et les transports ont enregistré une baisse des créations sur la période (respectivement - 6 % et - 9 %). L'année 2007 avait été particulièrement faste en matière de créations d'entreprises, puisque celles-ci avaient augmenté globalement de 13 % par rapport à 2006. Depuis quelques mois, on constate cependant un ralentissement de la croissance des créations. En effet, sur les douze mois de novembre 2007 à octobre 2008, il a été enregistré 333 000 créations d'entreprises contre 316 000 sur les douze mois précédents, soit une augmentation de seulement 5,3 %. Sur cette période, le secteur « éducation, santé, action sociale » affiche une augmentation du nombre de créations de 15 %, les services aux entreprises 9,5 %, les transports 7,4 %, les services aux particuliers 6 %, tandis que la construction et le commerce enregistrent une hausse des créations de l'ordre de 2 à 3 %.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5856

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5921

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1054